

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
31 août 2023
Date d'affichage
31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le quatre septembre à vingt heures et six minutes précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le trente et un août deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
Présents 13
Votants 13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER et Vincent GUILLERME.

Absente et excusée : Émilie LOPES,

Émilie LOPES donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.

Absente : Pascaline LEGENDRE,

Le président a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CHOIX DE L'ENTREPRISE LE RAVALEMENT DE FACADE DE L'ÉPICERIE **2023 - 54**

Monsieur le maire présente les nouveaux devis sollicités par le conseil municipal lors d'une précédente séance concernant le ravalement de la façade de l'épicerie.

Entreprises	HT	TVA	TTC
Entreprise Revêt Iso 47 m ²	6 973.22 €	10%	7 670.54 €
Entreprise Bourgine 49,5 m ²	11 422.25 €	20%	13 706.70 €

Monsieur le maire propose de retenir l'entreprise Revêt Iso pour sa meilleure offre.

➡ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée, à l'unanimité :**

VALIDE le devis de l'entreprise Revêt Iso pour un montant de 7 670,54 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER

